## SYNOF SEVENT OF THE STATE OF TH



LA LETTRE D'ACTUALITÉ DU SYNDICAT SYNERGIE-OFFICIERS

PRIME OPJ:
UN TRAVAIL
DE CARTOGRAPHIE
EN COURS

e 2 février 2023, une délégation de SYNERGIE-OFFICIERS était conviée à une discussion par la DRCPN autour des modalités de mise en œuvre de la prime OPJ prévue par le protocole du 2 mars 2022.

Cette prime, d'un montant annuel de 1 500 euros, et qui devait être originellement versée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, sera accordée aux officiers exerçant de manière effective la qualité d'OPJ sur la base de critères établis dans le protocole: l'exercice effectif de missions d'investigation dans le cadre des nomenclatures existantes; la notation en tant qu'OPJ par le Parquet; d'autres critères résultant des nécessités d'organisation de service (ex: la réalisation d'astreintes et de permanences judiciaires) qui requièrent la qualité d'OPJ.

La DRCPN, en lien avec les directions actives, élabore actuellement une cartographie des postes concernés pour le corps de commandement.

SYNERGIE-OFFICIERS fera de son mieux pour que nul ne soit lésé dans la future attribution de cette prime, alors que des critères volumétriques semblent empêcher la juste récompense de ceux qui exercent leurs missions d'OPJ.

## SCRIBE: UN PROJET RELANCÉ SOUS LE NOM XPN22

Le 17 février, SYNERGIE-OFFICIERS était convié à une réunion d'information au sujet du programme XPN22 (ex SCRIBE), présentée par le Directeur de programme Olivier DAROT, le Directeur adjoint métier Thibaut LAFORGE, et le commissaire divisionnaire François THIERRY, chef du service de la transformation numérique à la DGPN.

Il s'agit de remplacer définitivement un LRP à bout de souffle, inadapté à notre pratique judiciaire, et source de nombreuses défaillances informatiques.

Ainsi, le programme a pour ambition de « recentrer et concentrer l'action du policier sur son cœur de métier », en simplifiant notamment ses tâches d'enquêteur. Pour cela, l'approche est différente des tentatives précédentes, en partant des attentes des agents (les « gestes métiers ») pour fournir un applicatif adéquat, et non plus d'un logiciel pré-établi dans lequel l'on cherchait à faire rentrer de force la dynamique d'enquête.

L'équipe projet a pour objectif d'achever cette phase de cadrage en mars 2023, préalable à la rédaction d'un cahier des charges pour l'appel d'offre de marché public. Une communauté d'utilisateurs viendra s'adjoindre à l'équipe projet une fois cette première phase achevée. Aucun calendrier plus précis n'a été dévoilé, à raison, étant donné les échecs passés.

Comme vous, SYNERGIE-OFFICIERS fonde beaucoup d'espoir dans le renouvellement des outils d'enquête de la PN, notamment informatiques, et sera associé à l'évolution de ce dossier.

## PRISE EN CHARGE DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ: POINT D'ÉTAPE

Le 24 janvier dernier, une délégation de SYNERGIE-OFFICIERS participait au groupe de travail relatif à la protection sociale complémentaire dans le périmètre du ministère de l'Intérieur, avec pour objectif de fixer une méthodologie et un calendrier concernant la mise en œuvre du futur dispositif.

Pour rappel, un mécanisme transitoire est en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et prévoit un versement mensuel brut de 15 euros par agent et par mois pour la PSC santé.

Les organisations syndicales représentatives au CSA ministériel seront intégrées aux négociations collectives concernant la PSC sur le volet santé en siégeant au sein de la Commission Paritaire de Pilotage et de Suivi (CPPS), chargée de définir un cahier des charges en prévision d'un appel d'offre pour désigner un ou plusieurs organismes assureurs qui porteront le ou les contrats collectifs.

L'objectif est d'aller au-delà du panier de soins déjà prévu par l'accord interministériel du 26 janvier 2022 et le décret du 22 avril 2022, pour prendre en compte les spécificités de nos métiers en police. Une prise en charge des cotisations par l'employeur à hauteur de 50% sera effective dès la mise en place de ces contrats collectifs en janvier 2024, avec une adhésion obligatoire pour les actifs.

En outre, un volet prévoyance facultatif est en cours de discussion au niveau interministériel.

SYNERGIE-OFFICIERS sera attentif au suivi de ce dossier qui représente une réelle avancée pour tous les policiers, et vous tiendra informés de ses évolutions.





## DES NOUVELLES DE **L'ENSP**





La cérémonie de sortie de la 27° promotion d'officiers a eu lieu le vendredi 17 février 2023 à l'ENSP Cannes-Écluse, en présence du ministre de l'Intérieur. Composée de 346 officiers, cette promotion a choisi comme éponyme, le nom d'Eric MASSON, commandant de Police, mortellement blessé

lors d'une opération antistupéfiants à Avignon le 5 mai 2021. En faisant ce choix, la 27º promotion a souhaité lui rendre hommage. Après la remise de l'épée des officiers à la famille de l'éponyme, la chorale de la 27º promotion a entonné un émouvant et vibrant chant en hommage au commandant Eric MASSON.

SYNERGIE-OFFICIERS a été présent à leurs côtés durant toute la scolarité et le sera encore lors de leurs affectations successives.

Nous souhaitons une belle carrière à ces nouveaux officiers.





La campagne d'avancement
au grade de commandant,
de commandant divisionnaire,
et à l'échelon spécial de
commandant divisionnaire,
se poursuit. Le TG avec les noms
des promus est attendu à
la mi-avril

Le TG du premier mouvement général de mutations de l'année 2023 est paru. Chaque délégué demeure à votre disposition pour évoquer votre situation personnelle et ne manquera pas de vous renseigner sur la suite donnée à vos souhaits de mutation.



